

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds vert pour entreprendre une étude d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté

Permettant d'offrir une alternative aux transports publics dans les zones périurbaines peu denses, le développement du covoiturage est encouragé par la loi d'orientation des mobilités (LOM).

A l'échelle de Grand Lieu Communauté, on recense 11 aires de covoiturage, avec plus de 220 places de stationnements.

La pratique du covoiturage a également connu une progression sur le territoire. Le nombre de covoiturage réalisés en janvier 2023 était de 1 417, il est passé à 2 516 en janvier 2024, soit une progression de 78% (source : *Registre de Preuve de Covoiturage*).

Pour Grand Lieu Communauté, l'opportunité de déployer un réseau de lignes de covoiturage sur le territoire devra répondre **aux 4 objectifs suivants** :

- Faciliter les connexions à Nantes Métropole et aux territoires voisins,
- Faciliter les liaisons entre les communes de Grand Lieu Communauté,
- Faciliter le rabattement vers des pôles de centralité du territoire et des communes alentours : parcs d'activités, pôles d'intermodalité (gares, arrêts Aléop, ...), pôles commerciaux et serviciels (pôles de santé, commerces de proximité, centres commerciaux etc.),
- Réduire l'autosolisme sur l'ensemble du territoire communautaire et sur les axes concernés.

Grand Lieu Communauté souhaite lancer une étude d'opportunité qui vise donc à expertiser **la possibilité de déployer des lignes de covoiturage sur 10 nouveaux corridors du territoire** :

- RD117/178 Machecoul – Nantes (*inter-EPCI*)
- RD937 St Philbert de Bouaine – Nantes (*inter-EPCI*)
- RD61 : Ste Pazanne – St Philbert (*inter-EPCI*)
- RD65 : St Philbert – Porte de Rezé (*inter-EPCI*)
- RD11/RD85 : Viais – D2A (*inter-EPCI*)
- RD117 : Geneston – Aigrefeuille (*inter-EPCI*)
- RD57 : Montbert – Porte de Rezé (*inter-EPCI*)
- RD63/RD70 : La Limouzinière – St Philbert (*interne Grand Lieu Communauté*)
- RD62 : La Chevrolière – Le Bignon (*interne Grand Lieu Communauté*)
- RD178 : St Colomban – Tournebride (*interne Grand Lieu Communauté*)

Afin de contribuer au financement de cette étude d'opportunité, Grand Lieu Communauté sollicite une aide au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

VU la circulaire ministérielle du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240327-DE108_P270324-DE



Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative au lancement d'une étude d'opportunité qui vise donc à expertiser la **possibilité de déployer des lignes de covoiturage sur 10 nouveaux corridors du territoire à 27 720 € HT.**

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération globale qui s'articule comme suit :

Dépenses		Recettes		
Postes	Total HT	Co-financeurs	Total	Taux
Etude	27 720 €	Grand Lieu Communauté –	13 860 €	50%
		Fonds vert	13 860 €	50%
Total	27 720 €	Total	27 720 €	100 %

Article 3 : DE SOLLICITER une aide de **13 860 €** au titre du Fonds vert 2024, pour contribuer au financement d'une **étude d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté**

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE108-P270324

Publié sur le site internet le : *29/03/24*

Fait à La Chevrolière, le 27 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 28/03/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté